Ville de Sarrebourg

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons seulement à nos enfants » (Antoine de St Exupéry)

BILAN de l'AGENDA 21 2011-2014 de la VILLE DE SARREBOURG

Demande de prolongation de la reconnaissance des Agenda 21 locaux

Mars 2016

Mairie de Sarrebourg – Avenue du Général de Gaulle – BP 50130 – 57403 Sarrebourg Cedex
Téléphone : 03 87 03 05 06 – Fax : 03 87 03 05 19
Site Internet : www.sarrebourg.fr

I/ DECLARATION D'INTENTION

I.1 L'Agenda 21 local : une démarche volontaire pour favoriser et encourager les initiatives de prise en compte du développement durable

Parce que répondre aux besoins des générations actuelles ne peut se faire au détriment des générations futures, et parce que c'est au niveau local que les enjeux mondiaux de développement durable doivent être traités, la ville de Sarrebourg et son équipe municipale ont décidé, dès 2009, de se lancer dans une démarche d'Agenda 21.

Issue d'une volonté clairement affichée de mon programme municipal de 2008, poursuivie et réaffirmée suite aux élections de 2014, c'est en ma qualité de Député-Maire que j'ai confié à Jean-Marc WEBER, adjoint en charge dynamisation du centre-ville, de l'activité commerciale, de la circulation et du stationnement, le pilotage de cette démarche.

La ville de Sarrebourg avait déjà depuis longtemps intégré des éléments favorables à une gestion raisonnée et durable du territoire, tels que la réduction des produits phytosanitaires, la mise en place de conseils de quartiers afin de favoriser la démocratie participative, la reconversion d'une friche militaire en éco-quartier… Ainsi, l'élaboration de notre premier programme d'Agenda 21 local n'a donc pas été perçue comme la mise en place d'un programme supplémentaire, mais plutôt comme l'occasion de vérifier, d'analyser, de partager notre stratégie au regard du filtre du développement durable.

Pour autant, l'intérêt d'une telle démarche ne visait pas uniquement à rendre plus lisible et cohérente notre action en matière de développement durable : s'engager dans un programme d'Agenda 21 local impliquait un profond changement de comportement, devant impacter les actes, les compétences, les projets de la collectivité pour que la ville durable soit le fruit d'un contrat entre l'élu, le personnel communal et le citoyen.

I.2 Le prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 : motivations et attentes

Reconnu « Agenda 21 local France » en février 2013 dans le cadre de la septième session de reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » pour une durée de trois ans, la reconnaissance de notre premier programme d'actions 2011-2014 a permis de récompenser le travail des acteurs ayant participé à la mise en place de ce projet, en renforçant la dynamique impulsée par les différents groupes de travail.

Par la présente, je sollicite le prolongement de la reconnaissance de notre démarche d'Agenda 21, au titre de notre second programme d'actions 2015-2020. En effet, cette reconnaissance présente de nombreux intérêts pour notre territoire, en légitimant les actions menées par la collectivité, notamment dans le cadre de son rôle d'exemplarité, en récompensant de manière officielle le travail des équipes, en donnant à notre ville une meilleure visibilité, tant au niveau local que national, en matière de développement durable.

En outre, cette reconnaissance de notre démarche confirme également la contribution que nous nous devons d'apporter à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable, ainsi qu'aux dispositifs européens et internationaux. Situé au cœur d'un territoire à énergie positive pour une croissance verte et porteur du label « Zéro déchets – Zéro gaspillage », celle-ci viendra également compléter et réaffirmer notre engagement envers les défis que nous nous sommes fixés et de s'en rendre garant auprès des citoyens, afin de s'engager sur le chemin menant vers une société plus équitable, solidaire et respectueuse de son environnement.

I.3 Les nouvelles orientations de l'Agenda 21 2.0 2015-2020

Après la réalisation du programme d'actions du premier Agenda 21 de la Ville de Sarrebourg, la collectivité souhaite poursuivre sa démarche globale de développement durable en lançant un nouveau programme d'actions, qui constituera l'Agenda 21 2.0, dès le mois de novembre 2015.
La Ville de Sarrebourg, soucieuse du respect du mode de gouvernance qu'impose une démarche de développement durable, a choisi d'associer les conseils de quartiers à la réflexion et aux propositions d'actions qui constitueront le programme de l'Agenda 21 2.0.

La mise en place d'un forum de lancement le 7 novembre 2015 a initié le travail de réflexion afin de lister les actions qui constitueront ce nouveau programme.

Cet Agenda 21 de «seconde génération» propose un nombre d'actions plus réduit, se voulant plus lisible et plus accessible que le premier programme, et ce dans l'optique de faciliter la compréhension et l'appropriation des actions du document. A ce titre, les actions qui composent l'Agenda 21 2.0 sont issues de :

- La réinscription des actions pouvant être poursuivies, issues du premier programme d'Agenda 21 2011-2014 ;
- La mise en place de nouvelles actions plus ciblées, avec des objectifs SMART (Simples, Mesurables, Accessibles, Réalistes, Temporels).

Ces nouvelles actions sont le fruit d'un travail effectué, d'une part, par les agents de la collectivité lors de tables rondes thématiques (mobilité, consommation responsable et économies au quotidien, interconnaissance et transversalité des services), et d'autre part par les conseils de quartiers entant que représentants des citoyens, dans le cadre de la démocratie participative.

Ce nouveau programme d'actions sera proposé à l'approbation du conseil municipal du 17 mars 2016, et présenté aux agents et à la population lors d'un nouveau forum programmé au mois d'avril.

I.4 Sarrebourg, une ville durable ?

C'est en tout cas ce à quoi nous aspirons : notre engagement dans la poursuite de notre démarche d'Agenda 21 prouve notre volonté de relever, avec raison et inventivité, les défis que nous nous sommes fixés et de s'en rendre garants auprès des citoyens, en nous servant du recul et de l'expérience que nous avons à présent sur la démarche grâce au bilan de la première version de l'Agenda 21 2011-2014 de la Ville de Sarrebourg.

Alain MARTY
Député-Maire de la Ville de Sarrebourg

II/ DESCRIPTION DES MODALITES D'ELABORATION COLLECTIVE DU DOSSIER

Il était indispensable pour s'assurer d'une bonne adhésion de la population, de mettre en place en amont du processus de mise en place de l'Agenda 21, une démarche de sensibilisation et d'information du public aux problèmes de développement durable : réunions, débats publics, exposition, articles dans les bulletins municipaux, presse et site Internet… Généralement, la démarche Agenda 21 implique, au préalable, la mise en place de comités ou de conseils de quartiers. Ces conseils de quartiers existaient déjà à Sarrebourg avec, depuis 2008, la désignation d'un adjoint et d'un chargé de mission à la vie des quartiers. Cette délégation et ce poste ont été pérennisés avec la poursuite de la démarche 2015-2020.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 et son bilan sur trois ans ont été réalisés par le biais d'une concertation faisant appel aux « forces vives » de la commune : élus, services municipaux, acteurs économiques, associations et citoyens. Plusieurs outils ont été mis en place afin d'animer cette concertation, décrits dans les parties ci-dessous.

II.1 La définition concertée des orientations de l'Agenda 21 2011-2014

L'enquête à destination de la population

Une enquête a été largement diffusée lors de la mise en place de la démarche. Accessible sur le site Internet de la ville et disponible dans quatre établissements communaux au format papier, elle s'adressait principalement aux habitants de la collectivité afin de connaître leurs pratiques et leurs attentes en matière de Développement Durable.

Le forum de lancement

Le forum 21, avril 2010

La mise en place d'un « forum » paraissait idéale : il s'agissait d'un lieu formalisé d'échanges, d'expression et de travail entre les élus, les services de la ville et la population. La composition du forum de lancement s'est appuyée sur les structures de démocratie participative existantes (conseils de quartiers), sur les représentants d'associations, du monde économique et s'est ouverte plus largement à tous les citoyens motivés.

Le but du forum, et par la suite des ateliers, était d'examiner et d'enrichir les stratégies proposées par le comité technique (instance de pilotage). Le forum fut l'occasion d'expliquer la méthodologie, d'appréhender les enjeux de développement durable de la ville et de rappeler les objectifs et les modalités de cette démarche participative.

Les ateliers 21

A l'issue de la réunion, les participants se sont répartis dans les différents ateliers composés à partir des finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- aménager et développer durablement la ville (économie, transports, déplacements…).

Ateliers 21, avril 2010

L'organisation de travaux en ateliers, coordonnés par le forum, a permis d'analyser les enjeux du développement durable, les attentes exprimées et les axes à investir. Les ateliers thématiques, composés en moyenne d'une vingtaine de participants, se sont réunis plusieurs fois afin de « coproduire » le plan d'actions à mener à court, moyen et long terme.

II.2 La présentation du bilan de l'Agenda 21 2011-2014

La présentation du bilan du premier programme d'Agenda 21 2011-2014 concordait avec la fin du mandat municipal d'où la démarche était née.

Le Comité de suivi de l'Agenda 21

Le bilan de ce premier programme est le fruit d'un suivi régulier de ses actions, établit par le Comité de Suivi de l'Agenda 21, réunissant, sur la base du volontariat, des membres du COPIL 21 et du COTECH 21 et des personnes ayant participé aux ateliers thématiques.

Les missions du Comité de Suivi ont été les suivantes :

- Suivre la mise en œuvre des actions ;
- Inciter à la prise en compte des objectifs de l'Agenda 21 dans les services, chez les habitants et les acteurs locaux ;
- faire vivre l'outil de pilotage pour permettre l'amélioration continue de la démarche (correction des actions, évolution de la stratégie) ;
- soutenir les porteurs d'actions au sein des groupes projets ;
- favoriser la concertation.

Le Comité de suivi s'est réuni environ une fois par trimestre, afin de faire le point sur les différents projets en cours, les modalités de mise en œuvre, la pertinence des indicateurs.

La présentation des résultats du premier plan d'actions

Le bilan du premier programme d'actions, élaboré en 2014, a fait l'objet d'une synthèse des travaux du Comité de Suivi, mais également d'un recensement auprès des services et des conseils de quartiers.
Le bilan a fait l'objet d'un numéro spécial du bulletin mensuel municipal consacré au premier programme d'Agenda 21, puis a été présenté et détaillé dans un second temps, lors du forum de

Forum de lancement de l'Agenda 21 2.0, novembre 2015

lancement du second programme d'actions, en 2015. Ce forum a réuni les représentants des conseils de quartiers de toute la commune, afin de leur faire part des actions ayant été réalisées et celles en cours de réalisation. Une seconde étape fut la diffusion de ce bilan aux agents de la collectivité, par le biais d'un courrier distribué avec les fiches de traitement, où le député-maire de la Ville de Sarrebourg remerciait les agents pour le travail effectué, les invitant à poursuivre leurs efforts.

III/ BILAN DE LA DEMARCHE AU REGARD DES CINQ FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Trente-sept actions, issues du travail des différents acteurs du territoire, ont été approuvées par le conseil municipal de la Ville de Sarrebourg le 8 septembre 2011. Elles ont ensuite été déclinées en fiches-actions.

III.1 Des actions regroupant les cinq finalités du développement durable, déclinées à l'échelle locale

Ces trente-sept actions ont constitué le premier programme d'actions Agenda 21 de la ville de Sarrebourg. La construction de ce programme d'actions reposait sur la Stratégie Nationale de Développement Durable et les cinq finalités du développement durable, déclinées à l'échelle locale :

- **Finalité 1 :** Lutter contre le changement climatique
- **Finalité 2 :** Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- **Finalité 3 :** Défendre la qualité de vie et l'épanouissement de chacun
- **Finalité 4 :** Renforcer la cohésion sociale et la solidarité
- **Finalité 5 :** Consommer et produire de façon responsable

Une préoccupation constante dans la rédaction des objectifs de la démarche a été d'assurer une transversalité couvrant ces cinq finalités. Chaque fiche action développait ainsi les rubriques suivantes :

- Finalités du cadre de référence national
- Objectif(s)
- Descriptif de l'action
- Localisation
- Public cible
- Planning de mise en œuvre
- Pilote de l'action
- Partenaires
- Moyens Humains, Financiers, Techniques
- Indicateurs de suivi et d'évaluation.

III.2 Les outils de l'évaluation et les résultats

Le processus d'évaluation reposait sur une grille d'indicateurs, inspirée d'une démarche qualité, permettant d'apporter une appréciation qualitative ou quantitative sur une étude, un projet, une réalisation. Le but de l'évaluation était de permettre de mesurer l'atteinte des objectifs que le territoire s'était fixé.

Le tableau ci-dessous regroupe l'état de réalisation final de chaque action du programme d'Agenda 21 2011-2014 :

LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'AGENDA 21 2011-2014 DE SARREBOURG	
Axe 1 Développer l'attractivité territoriale de la ville de Sarrebourg	Etat
1.1 Accompagner le développement économique local	Projet engagé
1.2 Développer de nouvelles modalités de déplacement au service du développement économique et urbain	Projet réalisé
1.3 Favoriser la reprise et la transmission des entreprises locales	Projet engagé
1.4 Développer les zones d'activités et les zones commerciales	Projet engagé
1.5 Favoriser la promotion touristique à l'échelle du territoire du Pays de Sarrebourg	Projet engagé
1.6 Valoriser les potentialités touristiques du Pays de Sarrebourg	Projet engagé
Axe 2 Consolider l'équilibre par la redynamisation du centre-ville	
2.1 Affirmer l'identité urbaine, patrimoniale et commerçante du cœur de ville	Projet engagé
2.2 Reconquête du logement en cœur de ville	Projet engagé
2.3 Réviser le PLU	Projet réalisé
2.4 Réviser le plan de circulation et de stationnement	Projet réalisé
Axe 3 Agir en faveur de l'épanouissement de tous, et des jeunes en particulier	
3.1 Rédiger et publier un guide du nouvel arrivant	Projet réalisé
3.2 Optimiser l'accueil du public	Projet engagé
3.3 Optimiser les déplacements des lycéens	Projet réalisé
3.4 Améliorer l'offre de formation	Projet engagé
3.5 Aider à l'organisation de formations par la Maison de l'Emploi	Projet engagé
3.6 Inclure les clauses d'insertion dans les marchés publics de la mairie	Projet réalisé
3.7 Accompagner les formations qualifiantes pour adultes	Projet engagé
3.8 Favoriser la mise en place d'un plan de déplacement des entreprises	Proposition de projet
Axe 4 Protéger l'environnement en valorisant le cadre de vie et l'identité paysagère	
4.1 Optimiser la consommation énergétique des bâtiments municipaux	Projet engagé
4.2 Participer à la définition d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité	Projet engagé
4.3 Inciter les agents à limiter l'utilisation des véhicules motorisés dans leurs déplacements	Proposition de projet
4.4 Repenser les massifs floraux du centre-ville	Projet réalisé
4.5 Volorisation des secteurs naturels et de la zone de loisirs	Projet réalisé
4.6 Promouvoir les nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts	Projet réalisé
4.7 Sensibiliser la population à leur environnement afin d'améliorer leur cadre de vie	Projet réalisé
Axe 5 Viser l'exemplarité de tous en matière de Développement Durable	
5.1 Rédiger un guide de l'agent	Projet engagé
5.2 Responsabiliser les agents face aux éco-gestes	Projet réalisé
5.3 Sensibiliser le grand public, les écoliers, les acteurs socioprofessionnels au développement durable	Projet réalisé
5.4 Informatiser et mettre en réseau l'ensemble des services municipaux	Projet réalisé
5.5 Mettre une borne de consultation à l'accueil pour les usagers	Projet engagé
5.6 Améliorer la transmission d'informations aux élus (dématérialisation de doc d'information)	Projet engagé
5.7 Diffuser sur Internet/Intranet les journaux, magazines et revues	Proposition de projet
5.8 Promouvoir la consommation responsable lors des réceptions par la ville et ses partenaires	Projet engagé
5.9 Renouveler le parc automobile	Projet réalisé
5.10 Dématérialiser les procédures	Projet engagé
5.11 Démarche d'achat éco-responsable	Projet engagé
5.12 Accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 21	Projet réalisé

Le bilan général

D'une manière globale, le bilan de l'Agenda 21 2011-2014 est plutôt positif, avec 40% d'actions réalisées et 52% d'actions engagées. Seules 8% des actions sont restées au stade de proposition, par manque de moyens financiers et par choix de priorités.

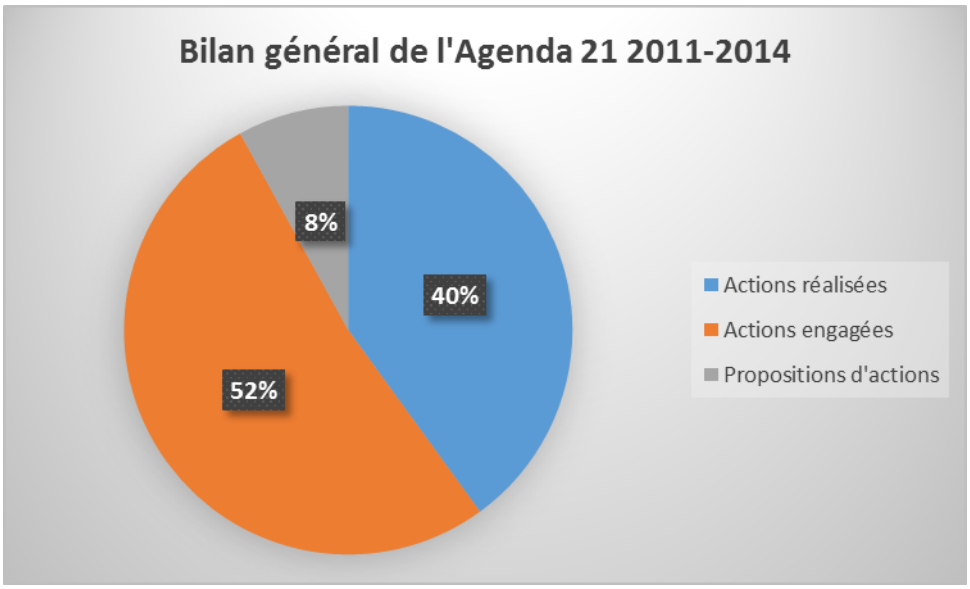

Le bilan par axe

Ce bilan nous montre une répartition relativement homogène des actions réalisées et des actions engagées en fonction des thématiques, sauf pour l'axe 1 « Développer l'attractivité territoriale de la Ville de Sarrebourg ». Ceci s'explique par la définition assez large de certains intitulés présents dans cet axe, définissant de fait la plupart des actions comme des actions continues.

III.3 Des actions emblématiques du programme, témoins de la transversalité

Axe 1 développer l'attractivité territoriale de la Ville de Sarrebourg

Action 1.2 Développer de nouvelles modalités de déplacement au service du développement économique et urbain

Le service Isibus, mis en place par la Communauté de Communes en partenariat avec la Ville de Sarrebourg, dessert huit communes, soit 32 000 habitants. Les lignes et arrêts de bus sont majoritairement concentrés sur la ville de Sarrebourg, six communes sont desservies en transport à la demande *iSi Tad*. Le service comprend cinq véhicules et trois lignes régulières de bus, ainsi qu'un service de transport dédié spécifiquement aux personnes à mobilité réduite. Cette action est une action transversale car en offrant un service de transport collectif, jusque-là inexistant, car peu répandu dans les milieux ruraux. Elle permet de lutter contre le changement climatique en préservant la biodiversité, les milieux et les ressources par la réduction des gaz à effet de serre ; elle défend la qualité de vie et l'épanouissement de chacun en renforçant la cohésion sociale et la solidarité, en offrant à tous les publics, quels qu'ils soient, la possibilité de se déplacer et d'être autonome. Enfin, elle incite à une consommation plus responsable car elle limite l'utilisation de véhicules personnels.

Axe 4 Protéger l'environnement en valorisant le cadre de vie et l'identité paysagère

Action 4.5 Promouvoir les nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts

La Ville de Sarrebourg pratique la gestion différentiée des espaces verts: celle-ci consiste en un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit. Cette démarche est particulièrement pertinente car elle permet d'optimiser les moyens disponibles malgré l'augmentation des surfaces et secteur à entretenir, permettant ainsi de faire réaliser des économies à la commune. Elle est également bien adaptée aux sites sensibles et naturels par son approche environnementale. De plus, le service des espaces verts de la Ville, très impliqué dans la démarche Agenda 21 et soucieux de la qualité du patrimoine naturel de Sarrebourg, a changé ses habitudes de travail pour se tourner vers des techniques alternatives d'entretien : techniques préventives de désherbage, plantes couvre-sol et paillage qui fertilise naturellement les sols, balayage régulier pour éviter l'apparition de plantes spontanées, désherbage écologique mécanique ou manuel thermique et à vapeur d'eau chaude.
Ainsi, cette action est un parfait exemple de transversalité, de par la dimension environnementale qu'elle revêt, sociale par la sollicitation de chantiers d'insertion pour renforcer le travail des agents municipaux, et économique puisque la rationalisation des produits d'entretien par l'utilisation de techniques alternatives ont permis de faire réaliser des économies de fonctionnement à la commune.

Axe 5 Viser l'exemplarité de tous en matière de Développement Durable

Action 5.3 Sensibiliser le grand public, les écoliers, les acteurs socio-professionnels au développement durable

Chaque année, le Ville de Sarrebourg participe également à la Semaine Nationale ou Européenne du Développement Durable. Elle propose des animations, ateliers et conférences afin de sensibiliser la population et les acteurs locaux. La Ville de Sarrebourg, propriétaire du cinéma CINESAR et actionnaire majoritaire de la société de gestion de l'activité cinématographique, invite chaque année la direction du cinéma à projeter des films dont les thématiques sont liées aux finalités du développement durable (comme « Au nom de la Terre » de Pierre RABHI et « Vivre autrement » de Camille TEIXEIRA et Jérémy LESQUELEN) ainsi que des projections réservées au public scolaire. Ces projections font souvent l'objet de débats thématiques en présence de conférenciers et de spécialistes du sujet.

D'autres actions ont déjà été proposées, comme par exemple les portes-ouvertes du centre technique municipal, afin de mettre en valeur le travail des agents, leurs savoir-faire, la multiplicité des métiers regroupés au centre mais aussi l'action des services en terme de développement durable.
Le volet social, intergénérationnel et la démocratie participative ont également leur place lors de ce genre de manifestations, par la présence et l'implication du conseil municipal des enfants de la Ville : des jeux sur le tri des déchets, la découverte de la Ville et de l'environnement leur sont proposés.

IV/ BILAN DE LA DEMARCHE AU REGARD DES CINQ ELEMENTS DE LA DEMARCHE

Le cadre de référence national pour les projets de développement durable retient cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- La stratégie d'amélioration continue ;
- La participation ;
- L'organisation du pilotage ;
- La transversalité des approches ;
- L'évaluation partagée.

IV.1 Les points positifs apportés par la démarche d'Agenda 21

La mise en place de la démarche Agenda 21 a permis d'initier de nouvelles méthodes de management de projet, et notamment l'amélioration continue : en effet, les nombreuses réunions de travail organisées pour la mise en place des actions ont permis d'affiner les idées de départ et d'apporter une réorientation périodique de l'action municipale aux enjeux de développement durable, dans un contexte socio-économique, technique et environnemental en évolution rapide, afin d'en améliorer la pertinence et l'efficience.

La participation a également été bénéfique à la démarche et d'une manière générale à l'action municipale. Hormis les consultations réglementaires, un tel mode de gouvernance n'avait encore jamais été mis en place pour un projet. Cette participation a permis de rassembler les divers acteurs sur des finalités ambitieuses, liées à un projet territorial. Elle a permis d'affirmer l'importance et le rôle des conseils de quartiers de la commune, de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire, d'accroître la relation de confiance entre l'élu et le citoyen sarrebourgeois. En réfléchissant avec les habitants aux changements souhaités, il a été plus facile de faire comprendre les marges de manœuvre dont dispose la collectivité, et les limites de l'action de chacun.
Elle a également permis de renforcer les actions en faveur de la démocratie locale, comme avec la mise en place d'un conseil municipal des enfants depuis 2014.

La transversalité des approches est également une des plus-values apportée par la démarche : elle a notamment permis de renouveler les habitudes de travail et de les décloisonner, tant en interne au sein de la collectivité, qu'en externe avec ses partenaires.
La transversalité a facilité l'approche globale des enjeux et des objectifs, en offrant un panel de leviers mobilisables plus important que ceux utilisés jusqu'à présent. Elle a également permis, d'une manière générale, de rassembler tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun, de mettre en place une dynamique où chacun s'est senti acteur de son avenir. Plus simplement, elle a permis aux acteurs de se rencontrer, que ce soit au niveau des ateliers 21 rassemblant les acteurs locaux, ou au sein des tables rondes thématiques, organisées avec le personnel municipal.

Enfin, l'évaluation participative a été perçue comme une opportunité d'apprentissage collectif, un retour d'expérience sur les actions, les moyens mis en œuvre pour leur mise en place, leur pertinence, leurs effets bénéfiques sur le territoire, la perception qu'en a eu la population. Elle a été l'occasion de se rendre compte de l'utilité de l'action municipale : celle-ci a été mieux comprise et partagée, puisque le citoyen a pu prendre connaissance des résultats obtenus, des moyens mobilisés, de la dépense publique engagée. Cela a permis la valorisation des choix stratégiques pertinents et mis au débat les choix à parfaire.

IV.2 Les difficultés rencontrées lors de la démarche d'Agenda 21

Pourtant ; même si les réussites sont nombreuses au regard des cinq éléments de la démarche d'Agenda 21, la commune s'est néanmoins heurtée à quelques difficultés pour chacun de ces éléments.

En premier lieu, le manque de connaissance sur les enjeux du développement durable et leur traduction en terme d'Agenda 21 local peut être souligné, réduisant souvent le débat autour de l'unique pilier environnemental.

Concernant la participation , nous pouvons relever l'essoufflement et la démobilisation générale des acteurs locaux ayant participé à la mise en place de la démarche, généralement liés à un manque de temps à consacrer aux réunions engendrées par ce type d'action, mais également, comme cité précédemment, à la déception des habitants qui ne voient pas leurs propositions se transformer en démarche concrète. La temporalité de mise en œuvre des actions, sur plusieurs mois voire plusieurs années, peut également en être la cause.

Concernant le pilotage de la démarche, la définition des intitulés des actions a également constitué un élément limitant : souvent très vastes, ils se sont avérés difficiles à évaluer. La définition d'indicateurs qualitatifs a également été fastidieuse voire impossible pour certaines actions. Sur la forme, et malgré de nombreuses communications sur le sujet, l'incompréhension du terme « Agenda 21 » et de sa démarche (de nombreux tableaux peu accessibles de par leur complexité), et du langage technique utilisé (confusion entre stratégie, objectifs...).

V/ LES APPORTS ET LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1 : *renforcer la transversalité des actions en s'interrogeant pour chaque action à ses possibles contributions aux cinq finalités du développement durable. Mettre en place des actions phares et mobilisatrices, en particulier sur les aspects sociaux et environnementaux, en envisageant notamment des actions avec la forêt et l'agriculture.*

Toutes les actions du premier programme d'Agenda 21 contribuaient au minimum à deux finalités du développement durable. L'accent a été mis sur certaines d'entre-elles, comme par exemple, la promotion des nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts (action 4.6), la valorisation des milieux naturels par le biais d'expositions, en partenariat avec la FREDON LORRAINE (action 4.5) ou lors de manifestations à l'occasion de la semaine du développement durable (ciné-débats sur des thématiques en lien avec le développement durable, marché des producteurs locaux et des producteurs bio…).

Recommandation n°2 : *mettre l'accent sur l'écoquartier qui pourrait être une action phare, mobilisatrice, car elle permettra une réelle transversalité avec les aspects urbanisme, logement, déplacement, environnement naturel, énergie, cohésion sociale…*

L'écoquartier Gérôme à Sarrebourg est un grand projet de la Ville, faisant partie intégrante de l'Axe 2 « consolider l'équilibre par la redynamisation du centre-ville », et respectant la procédure de concertation qu'implique l'aménagement d'une ZAC. Les grandes tendances urbaines ayant déjà été définies, le projet subit actuellement les aléas temporels des fouilles archéologiques. Cette action a été réinscrite au programme de l'Agenda 21 2.0 de la commune.

Recommandation n°3 : *dépasser le stade de la sensibilisation et de l'information, pour aller davantage sur de l'action ayant un impact réel, perceptible.*

La Ville de Sarrebourg a engagé de nombreuses actions ayant un impact réel et perceptible, comme par exemple l'action 1.1 « Accompagner le développement économique local » : la stratégie consiste à

favoriser et faciliter l'implantation des entreprises sur le ban communal, en partenariat avec l'antenne de la CCI Moselle Sud. Cet accompagnement se traduit par des conseils apportés aux porteurs de projets et leur mise en relation avec les partenaires institutionnels. Des aides financières sont également apportées, par le biais de la Plate-forme d'Initiative Locale en partenariat avec la Communauté de Communes, mais également par la mise en place de loyers et de coûts d'achat raisonnables pour les bâtiments et terrains appartenant à la Ville. Depuis 2013, la commune a soutenu l'implantation et la pérennisation d'une dizaine de commerces au centre-ville.

Autre exemple, l'action 5.2 « Responsabiliser les agents face aux éco-gestes » : les services de la Ville ont été sensibilisés à la nécessité de réaliser des économies de fonctionnement. Ils ont également été sensibilisés au tri des déchets, chaque bureau étant équipé d'une poubelle double permettant de trier les déchets recyclables et les déchets résiduels. Des gobelets réutilisables (éco-cups) ont été distribués à tous les agents pour réduire l'utilisation de consommables jetables.

Recommandation n°4 : *relancer la participation par des modalités renouvelées (événement alliant le côté pédagogique, sportif, culturel, convivial…).*

La participation est assurée notamment lors des animations proposées dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, où les forces vives du territoire sont sollicitées chaque année pour leur participation et leur implication (associations, conseils de quartier, bénévoles…) pour la tenue de stands divers, la confection d'hôtels à insectes, le dialogue lors des ciné-débats… Chaque manifestation se clôturant par un verre de l'amitié, propice aux discussions et aux échanges d'idées.

Recommandation n°5 : *préparer, sans tarder, les modalités d'évaluation, puis commencer à évaluer les premières actions, en faisant participer la population.*

L'expérience et l'avancée dans la démarche ont poussé les instances de l'Agenda 21 à revoir le mode d'évaluation de celui-ci, afin de le rendre plus accessible. Les actions ont été évaluées de manière interne, avec les différents membres des instances de décision. Le bilan a ensuite été communiqué par le biais du bulletin mensuel municipal et lors du forum de lancement de l'Agenda 21 2.0.

Recommandation n°6 : *communiquer régulièrement sur l'avancée du projet et sur les résultats obtenus.*

Au moins deux bulletins mensuels par an sont consacrés aux actions de l'Agenda 21 et à leurs avancées. Un bilan complet est présenté dans chaque bulletin annuel, et ce depuis le vote du plan d'actions, en 2011.

VI/ L'IMPACT DE LA DEMARCHE AGENDA 21 SUR LES MISSIONS MUNICIPALES

D'une manière générale, l'Agenda 21 et ses cinq éléments de démarche ont eu un effet positif sur tous les projets communaux : ils ont permis d'amorcer la prise en compte du développement durable comme un réflexe, intégré aux différents projets dès leurs premières phases de conception.

L'Agenda 21 a également permis d'afficher de manière concrète le devoir d'exemplarité de la collectivité dans des enjeux d'avenir, permettant ainsi de favoriser et légitimer l'attribution de subventions de l'Etat pour les projets d'aménagement, pour lesquels le critère de durabilité est devenu essentiel.

La démarche d'Agenda 21 et les cinq finalités du développement durable ont également permis d'alerter la municipalité sur la nécessité de réaliser certains investissements, qui s'avèreront payants

pour l'avenir, comme le renouvellement du parc automobile avec des véhicules moins polluants ou la rénovation des bâtiments municipaux pour une meilleure performance énergétique. Ces investissements permettront à la collectivité de réaliser des économies, alors même que les dotations de l'Etat s'amenuisent d'année en année.

En terme de planification communale et intercommunale, l'Agenda 21 a contribué à apporter une plus forte cohérence et une intégration plus précise des enjeux de développement durable locaux. Ainsi, l'Agenda 21 et le Plan Local d'Urbanisme de la ville sont maintenant complémentaires. Ils comportent des points communs majeurs : un même objectif de développement durable, une même approche transversale, une même logique de projet. La complémentarité de ces deux outils a amené une meilleure cohérence du projet de ville: l'Agenda 21 local a permis de répondre à des enjeux de développement durable non traités dans le PLU (volet social, culturel, …).
Ces outils se renforcent mutuellement: le PLU apporte la force du droit aux actions de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 fait également le lien avec le Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés mis en place par la communauté de communes, en encourageant et favorisant la sensibilisation au tri sélectif et à la prévention des déchets.

Enfin, l'Agenda 21 est également lié au Plan Climat Energie Territorial du Parc Naturel Régional de Lorraine. La partie concernant la ville de Sarrebourg ayant été intégrée à l'Agenda 21, entant que volet énergie, afin de partager un diagnostic et des objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique.

Aujourd'hui, certaines actions de la démarche du second programme de l'Agenda 21 2.0 ont contribué au classement du territoire de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud entant que « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte ».